
Signature de la première convention collective entre la Ville de Bonaventure et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure - CSN

Bonaventure, le 23 mars 2022 – C’est ce matin, le mercredi 23 mars, qu’a eu lieu la signature de la première convention collective entre la Ville de Bonaventure et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure - CSN.

Après plusieurs mois de négociations, tant la partie patronale que syndicale sont satisfaites de l’entente et se réjouissent de cette signature tant attendue. La nouvelle convention collective rend les conditions de travail attractives et se veut également un outil efficace pour encadrer la gestion des ressources humaines et les relations de travail.

« La négociation d’une première convention collective comporte de nombreuses étapes et nous sommes conscients que le processus a été long. Le conseil municipal souhaitait offrir des conditions de travail compétitives tout en respectant la capacité de payer des citoyens. Bien que les négociations aient été parfois plus tendues, nous avons réussi à rétablir une saine communication et nous pouvons maintenant confirmer la satisfaction des deux parties face à l’entente. », affirme Roch Audet, maire de Bonaventure.

Rappelons que l’accréditation syndicale avait été obtenue en avril 2019. Les négociations ont débuté un an plus tard et c’est à la suite de l’entente de principe intervenue au début octobre 2021 que la première convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bonaventure - CSN a enfin été signée.

Pour toute information supplémentaire, il faut communiquer avec le maire de Bonaventure, Monsieur Roch Audet.

- 30 -

Information :

Roch Audet, Maire

maire@villebonaventure.ca

418 391-1486

Source :

Mélissa Dumont, agente de communication

communications@villebonaventure.ca

418 534-2313, poste 222